

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 2 000 000 de francs, destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative et intuitive Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

A. Rapport de majorité de M. Maxime Proviini.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2022. Elle a été traitée les 17, 24 et 31 mars 2022, sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz. Les notes de séance ont été prises par MM. Lucas Duquesnoy et Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

Séance du 17 mars 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

La présidente souhaite la bienvenue à M. Kanaan ainsi qu'à M. Royston et les invite à entamer leur présentation auprès de la commission.

M. Kanaan entame sa présentation en précisant qu'il a le plaisir de présenter à la commission la brochure présentant les objectifs et actions de la Politique de transition numérique et reprenant les quatre axes ayant souvent été mentionnés dans cette commission, à savoir le numérique responsable, le numérique inclusif, le numérique innovant et la transformation numérique de l'administration.

M. Royston rappelle que la collaboration numérique renvoie principalement au partage et à la transmission de documents entre les services ainsi qu'à la collaboration renforcée et simplifiée à distance et de manière instantanée, le tout de manière sécurisée. Elle permet de décloisonner les services, de faire du lien entre l'interne et l'externe et est un support à la mobilité et au travail, tout en boostant la productivité. Pour rappel, la Ville emploie 4206 personnes, dispose de 270 sites, de 4000 boîtes mails, de dix millions de fichiers stockés sur les serveurs, a organisé 31 000 visioconférences depuis 2021 et a bloqué 1,35 million de spams et 460 virus l'année dernière. Le besoin de sécurité devient de plus en plus important, au vu des récentes cyberattaques sur des institutions en Suisse. En parallèle, la suite Office 2013, actuellement utilisée par la Ville, cessera d'être supportée par Microsoft en termes de *patching* de sécurité en avril 2023, ce qui laisse un an à la Ville pour trouver une solution. Par ailleurs, les pratiques nomades se démocratisent dans l'administration, avec l'augmentation du télétravail et l'entrée en vigueur de la directive liée le 14 mars dernier. Enfin, les systèmes sont aujourd'hui peu simples d'utilisation et ne sont pas intégrés les uns aux autres.

Le système existant présente des solutions connues et maîtrisées au sein de l'administration, notamment pour les mails, le partage de documents et la visioconférence. En revanche, il s'agit de solutions hétérogènes et relativement peu intuitives, sans aucune intégration entre le système de fichiers et le système de mails. Par exemple, pour cette commission, il est nécessaire de créer une liste de distribution dans la boîte mail, un espace de partage dans VdGBox et une liste sur Webex. Dans une suite intégrée, il suffit de créer une seule fois le groupe pour que les trois outils en bénéficient. D'un point de vue de maintenance, ces solutions hétérogènes sont également difficiles à entretenir et il est nécessaire de les gérer individuellement. Les risques de divulgation de documents confidentiels tout comme les risques de pannes et d'arrêt inopiné des systèmes sont également importants, avec une réelle vulnérabilité aux attaques avec la fin de support. Il

s'agit donc d'une opportunité de mettre à jour la suite Office et de déployer une suite logicielle intégrée avec une sécurité améliorée.

Trois options ont été retenues: l'adoption d'une solution locale, comme la suite bureautique d'Infomaniak, l'utilisation d'outils Open Source comme Only Office ou alors l'adoption d'une solution standard marché comme Office 365. Après avoir évalué ces trois options et pondéré un certain nombre de critères, la DSIC recommande de passer à une solution standard qui permettra de renforcer la sécurité, de mieux protéger les données et de favoriser la collaboration.

Ailleurs en Suisse, l'idée d'un Cloud souverain commence à se développer. La Confédération a lancé un appel d'offres il y a quelques mois pour le stockage de données non sensibles et ont été retenues Ali Baba, Microsoft, Amazon et SAP. Ces choix ont suscité des réactions de la part des cantons latins qui sont majoritairement opposés au traitement des données par les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Ces derniers ont alors soulevé la possibilité de construire un Cloud souverain en Suisse. Si le débat est en cours au niveau fédéral, la Confédération est actuellement en train de négocier ses contrats pour ce Cloud, tandis qu'elle est en train de mener des tests sur la suite Office 365 en raison d'une sensibilité sur la protection des données, qui seraient stockées chez Microsoft. La Ville a effectué une évaluation similaire en 2021. Le Canton de Genève, pour sa part, est très réfractaire sur l'adoption d'Office 365, alors que le Service intercommunal d'informatique (SIACG) ou encore les Services industriels de Genève (SIG) l'ont adopté. Ailleurs encore les cantons du Jura, de Fribourg, de Zoug et de Bâle-Campagne ainsi que les villes de Zurich et Saint-Gall utilisent Office 365.

La Ville, en adoptant cette suite intégrée, souhaite favoriser la collaboration en améliorant l'ergonomie. Il existe aujourd'hui une suite hétérogène, avec trois systèmes différents et l'idée est donc de la remplacer avec une suite homogène qui faciliterait la compatibilité et les accès communs, tout en renforçant la sécurité. Office 365 fonctionne sur un mode de souscription, ce qui signifie que Microsoft pousse les patches de sécurité avec des mises à jour régulières. Alors que la Ville investit 200 000 francs par an dans la sécurité, avec un équivalent temps plein (ETP) en charge de la question, Microsoft investit un milliard par an, ce qui lui permet d'assurer un niveau de sécurité sans pareil. Avec cette suite, la DSIC pourra plus facilement restreindre les accès depuis l'extérieur avec un double facteur d'identification. Un avocat a été mandaté par la Ville pour rédiger une note juridique, présentée au préposé cantonal pour la protection des données, avec pour objectif de s'assurer de la conformité de la suite OF365 avec la loi cantonale (LIPAD et RIPAD), la protection des données personnelles et la violation du secret de fonction et une évaluation du risque lié au Cloud Act américain. Cette dernière loi permet à la justice américaine de demander à Microsoft de fournir les données d'un client ne se situant pas sur le sol américain. Il est ressorti de

cette note qu'il fallait que le lieu d'hébergement des données soit en Suisse, que le lieu de traitement des données soit en Europe, que les données puissent être chiffrées afin d'éviter l'interception des e-mails et que le contrat avec Microsoft précise que ce dernier soit dans l'obligation d'informer la Ville dans le cas où il devrait accéder à ses données. La classification des données est la mesure qui impacte le plus la Ville, puisqu'actuellement, les données sont ouvertes et ne sont pas chiffrées.

Concernant le financement, cette proposition demande un crédit de deux millions de francs pour un projet d'environ deux ans et demi. 1 321 000 francs seront dédiés à un intégrateur allant accompagner la migration vers cette technologie, 210 000 francs pour la mise à jour des logiciels, 126 000 francs pour la formation du personnel et 250 000 francs pour l'évolution des applications Lotus. Le budget de fonctionnement de la DSIC sera lourdement impacté par cette transformation. Cependant, le coût additionnel des souscriptions Microsoft sera compensé en partie par des économies sur les outils existants. Enfin, des coûts supplémentaires seront liés aux collaborateurs et collaboratrices de terrain qui ne sont aujourd'hui pas équipés de comptes informatiques.

M. Royston rappelle que la politique de transition de la Ville s'articule autour de quatre axes et que ce projet répond à ces quatre axes. Les objets sont ambitieux sur la plan climatique, Microsoft s'étant engagé à être carbone négatif d'ici à 2030 et à compenser toutes ses émissions carbone depuis sa création d'ici à 2050. Le projet souhaite lutter contre la fracture numérique interne en offrant de l'espace de stockage en ligne, un e-mail et la possibilité de faire de la visioconférence aux 800 collaborateurs de terrain qui n'y ont pas accès aujourd'hui. Il souhaite également améliorer les compétences numériques des collaborateurs et renforcer les capacités de mobilité professionnelles. En outre, au travers de ses partenariats avec des entreprises suisses ou des universités, Microsoft favorise l'investissement et l'innovation locale. Enfin, il s'agit d'une brique très importante dans la stratégie de transformation numérique avec la collaboration numérique comme un des piliers clés.

La présidente remercie les auditionnés pour leur présentation et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Un commissaire note que Synapse sera opérationnel d'ici peu et souhaite savoir si ce dernier sera compatible avec cette nouvelle suite. M. Royston répond que tout le système actuel de messagerie, de visioconférence et de partage de documents sera entièrement remplacé par la suite Office et que cela n'est pas directement en lien avec Synapse.

Le commissaire se demande pourquoi l'Etat est plus réticent à utiliser Office 365.

M. Royston répond que l'Etat utilise Microsoft Office et est déjà sur la messagerie Outlook. Le Canton est très prudent sur l'adoption du Cloud, même si le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) est paradoxalement utilisateur de Google Docs.

M. Kanaan précise que le Canton utilise encore Zoom, qui n'est pas aussi protégé que Webex, utilisé en Ville. Microsoft est de plus en plus amené à s'adapter aux exigences européennes en matière de protection des données.

Un commissaire constate que le choix de la solution Office semble le plus consistant. Il note qu'il existe actuellement un monopole de Microsoft, avec un produit facile d'utilisation et largement répandu, et se demande quel serait le plan d'action à mettre en œuvre pour que la Ville de Genève puisse utiliser des outils développés par des sociétés suisses sur le moyen ou le long terme. M. Royston répond que la Ville est en contact avec Infomaniak, historiquement active dans l'hébergement de sites web et les solutions Grand Public et petites et moyennes entreprises (PME). Infomaniak est en train de développer une suite collaborative (Ksuite) et souhaite passer dans le domaine de l'entreprise. Cette dernière ne dispose cependant pas aujourd'hui des intégrations nécessaires, tout en ayant une feuille de route intéressante pour évoluer dans le futur.

M. Kanaan précise que l'avantage du système d'Office 365 est la possibilité d'en sortir le jour où il y a réellement une alternative viable. Il est cependant nécessaire de développer une stratégie fédérale sur l'établissement de partenariats locaux et d'un Cloud souverain,

Le commissaire souhaite savoir si le préposé cantonal s'est prononcé sur la recommandation juridique mandatée par la Ville. M. Royston répond que le préposé a validé ces recommandations, tout en rappelant que la Ville restait la seule responsable juridiquement.

Le commissaire souhaite savoir si la Ville peut s'opposer à fournir ses données à Microsoft. M. Royston répond que la Ville ne pourrait pas s'y opposer, Microsoft étant tenu de respecter le droit américain. Cependant, sur les quatre ou cinq dernières années, seulement quelques demandes ont été faites à des clients européens pour fournir leurs données et Microsoft s'y est opposé juridiquement.

Le commissaire souhaite savoir si les membres du Conseil municipal seront concernés par cette transition, ce que M. Royston confirme.

Une commissaire comprend que la Ville passera prochainement à un système unique et souhaite savoir ce qui arrivera aux outils actuels qui fonctionnent sur un système de licences.

M. Royston répond que toutes ces souscriptions ne s'arrêteront pas au même moment. Webex sera par exemple valable jusqu'à fin 2023 et la souscription ne

sera pas renouvelée. Lotus Notes fonctionne sur un système de licence perpétuelle et la Ville va analyser s'il est possible de cesser de payer la maintenance pour le logiciel. Enfin, pour VdGBox, elle sera dé-commissionnée dès que One-Drive sera mis en place.

Un commissaire revient sur la question du Cloud national et souhaite savoir si un processus de consultation est en cours au niveau de la Confédération et si la Ville et la DSIC ont pris position dessus.

M. Royston répond que les discussions parlementaires sont en cours et que la Conférence suisse de l'informatique (CSI) latine se penche également dessus. L'Etat de Vaud a été mandaté pour réaliser une étude sur le Cloud souverain, étude qui sera à la disposition de l'ensemble des cantons latins à l'automne prochain.

M. Kanaan rappelle qu'il y a certes une réflexion en cours de la Confédération pour un Cloud souverain (suite à l'appel d'offres ayant confié le stockage des données à des entreprises américaines et chinoises), mais que cela ne concerne que le stockage des données et l'hébergement de serveurs, et non pas les suites bureautiques.

La présidente souhaite savoir si les résultats de l'étude vaudoise seraient nécessaires pour pouvoir adopter un cloud local ou si la Ville pourrait s'en passer.

M. Royston répond que s'il disposait d'une offre comparable à celle de Microsoft et permettant de garantir un cloud souverain, elle serait effectivement favorisée.

M. Kanaan précise que si l'administration de la Ville fait beaucoup de choses en interne, cela la rend aussi plus fragile au niveau de la sécurité.

Une commissaire souhaite savoir ce qu'il advient de Webex Legislate, testé en 2020.

M. Royston répond que le logiciel est actif et qu'il sera possible de l'utiliser en parallèle de Microsoft. Il n'existe actuellement pas d'autres solutions disponibles.

Une commissaire souhaite savoir si la politique de transition numérique comprendra un volet formation pour les personnes nouvellement équipées.

M. Royston répond qu'un catalogue de formation existe, auquel toutes les employées et tous les employés peuvent souscrire, dans lequel seront rajoutées des formations spécifiques.

Un commissaire note que le mouvement Open Source est intéressant par rapport à la question du monopole de Microsoft et souhaite savoir si la faisabi-

lité d’aller plus en avant dans l’Open Source a été envisagée, et si des blocages existent.

M. Royston répond que la Ville a effectivement envisagé la solution de l’Open Source. Avec dix millions de documents créés avec la suite Microsoft Office, il est probable que 99% seraient compatibles. Le problème réside dans le 1% restant, par exemple des macros Excel qui ne seraient pas forcément compatibles. D’autre part, les utilisateurs et utilisatrices sont formé-e-s à utiliser Microsoft et ses outils, et il serait délicat de partir sur un système complètement différent. Enfin, il faut garder en tête que l’Open Source n’est pas gratuit et qu’assurer le support des solutions génère des coûts. L’Open Source est cependant très souvent utilisé lorsque cela est possible.

La présidente remercie les auditionnés pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Un commissaire propose d’auditionner Infomaniak sur les solutions qu’ils peuvent amener au niveau de la bureautique et afin d’avoir d’autres informations que celles fournies par la DSIC.

Une commissaire note qu’il faut dans ce cas auditionner d’autres prestataires de service parmi ceux mentionnés dans la proposition, tout en rappelant qu’un travail d’évaluation a déjà été mené par la DSIC.

Le commissaire qui propose l’audition trouverait intéressant d’entendre une autre voix que celle de l’administration sur la question de l’Open Source, qui tend à aller au plus simple, comme cela se fait par exemple pour le gaz. Il serait intéressant de considérer des alternatives qui permettraient à l’administration d’être moins dépendante de certains groupes et de garantir une certaine autonomie, en insufflant un vent de changement en Ville.

Un commissaire répond que s’il est assez favorable au principe d’une audition, et trouvant le sujet particulièrement intéressant sur le plan technique, il rejoint les propos sur la difficulté de n’auditionner qu’Infomaniak sans auditionner d’autres prestataires de service. Le commissaire trouverait plus intéressant d’auditionner des prestataires neutres, ne comptant pas parmi ceux figurant dans la proposition, à l’instar d’Utopia. Il souligne également l’urgence de la proposition, qui répond à la fin de support d’Office 2013 d’ici à avril 2023.

Une commissaire rejoint la position d’un commissaire sur la nécessité d’insuffler une dynamique, mais se demande si les auditions supplémentaires sont vraiment le moyen le plus opportun d’y parvenir alors qu’il y a urgence de palier la fin de l’utilisation d’Office 2013 sous peu. Cette proposition est nécessaire

dans l'urgence et il ne s'agit pas de l'objet qui permettra d'insuffler une dynamique prospective. Il serait intéressant d'envisager de déposer un autre objet permettant d'investiguer cette question.

Le commissaire qui a proposé l'audition rappelle qu'une motion a déjà été renvoyée au Conseil administratif pour lui demander de se pencher sur la question de l'Open Source, sans résultat, et cette proposition pourrait permettre de demander au Conseil administratif de trouver d'autres solutions.

Une commissaire se demande s'il serait très pertinent d'entendre Utopia qui ne pourra pas effectuer un meilleur travail de comparaison que celui effectué par la Ville. En revanche, entendre Infomaniak expliquer de leurs propres mots leurs limites et leurs perspectives serait intéressant.

Un commissaire souscrit à la démarche et à l'idée, et note être resté sur sa faim concernant les choix de l'Etat qui diffèrent de ceux de la Ville en termes de logiciels.

Un commissaire précise que l'Etat ne fait pas face à la même urgence et note qu'il dispose de ses propres outils; il ajoute que l'Etat favorise systématiquement les ressources internes.

Une commissaire note qu'au-delà de Lotus et de la VdGBox, les documents de travail sont des documents issus d'Office, qui représente la solution *de facto* et complique la dissociation des logiciels. La présidente se demande si effectuer des demandes supplémentaires ne risquerait pas d'entraver le travail de la DSIC, tout en trouvant pertinente l'audition d'Infomaniak pour les entendre sur les raisons de leur non-sélection. La présidente rejoint également la proposition émise par la commissaire qui proposait de déposer une motion pour inviter le Conseil administratif à mener une étude sur les possibilités de l'Open Source.

Un commissaire comprend que certaines personnes souhaitent s'informer plus sur le sujet, mais rappelle qu'il est urgent pour le Conseil administratif que cette proposition soit votée pour avancer dans le déploiement de son plan. Multiplier les auditions risque de retarder d'autant plus le travail.

Un commissaire souligne également les risques pour la sécurité à partir du moment où la suite Office ne sera plus supportée par Microsoft.

Un commissaire note que, concernant la question du timing, la commission dispose encore de deux semaines avant la prochaine plénière. Il serait possible de demander une audition d'Infomaniak la semaine prochaine, sans quoi, cas échéant, la commission passerait directement au vote pour rendre le rapport avant la plénière du 28 mars.

La commission passe au vote sur la proposition d'audition d'Infomaniak, à la condition qu'il soit possible de l'organiser pour la semaine prochaine.

Vote

Par 10 oui (1 MCG, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 2 PLR, 1 EàG) contre 3 non (1 PLR, 2 S) et 2 abstentions (S), l'audition d'Infomaniak est acceptée.

Séance du 24 mars 2022

Audition de MM. Boris Siegenthaler, fondateur d'Infomaniak et directeur de la stratégie, et Lucas Greve, conseiller avant-vente

M. Greve relate que l'entreprise Infomaniak a été contactée par la DSIC le 7 mars 2022. Le 11 mars, elle a répondu aux questions qui lui avaient été envoyées par écrit. Le 18 mars, elle a été convoquée par la CSDOMIC et a pu prendre connaissance de la proposition PR-1502. Enfin, elle a envoyé une analyse de la proposition le 23 mars. Cet historique montre que tout s'est passé rapidement. Plusieurs éléments ressortent du rapport d'analyse. Tout d'abord, il est étonnant que la proposition n'ait pas fait l'objet d'un appel d'offres. Les entités publiques sont tenues de respecter cette procédure. L'absence de mise en concurrence est problématique à différents égards. Ensuite, on peut regretter que la DSIC ait décidé de contacter Infomaniak à la fin du processus. Le fait d'arriver en bout de course laisse peu de marge de manœuvre. Toutefois, M. Greve ne connaît pas tous les éléments clés de ce choix. Son analyse est incomplète dans la mesure où il n'a pas connaissance des rapports internes qui sont cités dans la proposition PR-1502. Enfin, on peut regretter la décision de la Ville d'installer Microsoft sur tous les postes de travail du personnel.

Infomaniak est une boîte locale qui fournit un service mail, de l'informatique à la demande et des solutions de synchronisation de stockage. On peut s'interroger sur le fait que la Ville ne lui ait pas donné la possibilité de se défendre à armes égales. On voit difficilement comment la proposition PR-1502 peut être cohérente avec la politique de transition numérique de la Ville. M. Greve peine à associer Microsoft et numérique responsable. Il ne s'agit pas de faire la promotion d'Infomaniak. L'analyse effectuée relève que l'entreprise Google a été évincée de la procédure de sélection pour des raisons qui auraient aussi pu évincer Microsoft. Parmi ces raisons, on peut citer la collecte des données des utilisateurs et l'installation automatique d'applications. Les pratiques monopolistiques de Microsoft sont également douteuses. Par exemple, Microsoft Edge est constamment mis en avant au détriment de moteurs de recherche alternatifs. Au vu des éléments qui ont été portés à sa connaissance, M. Greve estime que la proposition PR-1502 n'offre aucune garantie que le choix de Microsoft soit le plus judicieux d'un point de vue technique, fonctionnel, environnemental, financier et de sécurité.

Questions des commissaires

Un commissaire précise que l'appel d'offres a porté sur l'opérateur. Pour faire une analogie, la Ville a décidé de migrer son système d'exploitation et elle cherche le prestataire qui permettra d'effectuer les mises à jour. Cela étant précisé, il aimerait savoir où en est Infomaniak avec son projet de messagerie instantanée et son partenariat avec OnlyOffice.

M. Siegenthaler répond qu'Infomaniak est en discussion avec OnlyOffice pour décider d'un éventuel rachat. Infomaniak ne va pas se lancer dans le développement d'une suite bureautique. Quant à la messagerie instantanée, elle sera lancée à partir de septembre. Il aurait été appréciable que la Ville migre progressivement sur ce type de solutions locales.

Le commissaire s'enquiert des expériences d'Infomaniak avec des clients du même format que celui de la Ville.

M. Siegenthaler répond que la Ville de Martigny utilise l'écosystème d'Infomaniak. Ce dernier gère actuellement 1,2 million d'adresses mail. Quant à la partie drive, elle compte 100 000 utilisateurs. Il serait intéressant que la Ville effectue une démarche pour intégrer l'écosystème Infomaniak. Si c'est le cas, il faut compter environ une année pour permettre aux développeurs de développer une offre pour les 4000 collaborateurs de la Ville.

M. Greve ajoute qu'il faut prendre en compte la compatibilité avec les annuaires externes. Les entreprises préfèrent généralement préserver l'annuaire de leurs utilisateurs.

M. Siegenthaler note que plusieurs entreprises ont pris conscience des avantages de collaborer avec Infomaniak. Dernièrement, Salt et la Migros ont fait part de leur intérêt. Infomaniak souhaite se développer tout en maintenant la qualité de ses produits. A ce sujet, on peut relever que l'entreprise a obtenu le permis de construire un nouveau data center à Plan-les-Ouates. Ce data center de 1,2 mégawatt va produire 14 gigawatts de chaleur. Cette chaleur sera valorisée à 100%. Elle sera vendue en partie aux SIG. Cela permettra de chauffer en hiver tout un quartier de Plan-les-Ouates. A titre de comparaison, Microsoft utilise le data center de Safe Host SA situé à Gland. Il est vexant que la Ville n'ait pas intégré Infomaniak dans son projet alors qu'elle est engagée au niveau local.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les questions qui ont été envoyées à Infomaniak le 7 mars 2022. Elle aimerait également savoir si la DSIC a consulté Infomaniak avant cette date.

M. Greve répond que son entreprise n'a pas été contactée avant le 7 mars 2022. Lors du premier échange avec la DSIC, l'entreprise pensait qu'elle allait être intégrée à un appel d'offres. Or, il n'en a rien été. Les questions qui ont été

envoyées par la DSIC avaient pour objectif de valider les points du tableau de la proposition PR-1502. Lorsqu'il est apparu que le choix de la Ville était fait, M. Greve a demandé à la DSIC pourquoi Infomaniak était convoquée par la CSO-MIC. Il lui a été expliqué par écrit que le rapport rendu par Infomaniak devait aider le chef de la DSIC à répondre aux questions des commissaires. En tant que citoyen, M. Greve est sensible aux questions des logiciels libres, de la souveraineté des données et de l'autonomie numérique. A ce titre, il regrette que la Ville n'ait pas fait d'appel d'offres pour déterminer quelle entreprise était la mieux à même de garantir ces éléments. Encore une fois, il ne s'agit pas de faire la promotion d'Infomaniak. D'autres entreprises de la place auraient pu proposer une offre plus cohérente avec la volonté de mener une politique numérique responsable.

La commissaire évoque la question de la Costumer Lockbox. Elle lit: «Avec la proposition PR-1502, Microsoft gardera en tout temps les clés de la Ville. Microsoft aura la gentillesse de demander au préalable un avis consultatif à la Ville avant de laisser entrer des entités étrangères qui piocheront les données qui les intéressent, et consignera dans un carnet les entrées et les sorties de la ville de Calvin.» Elle aimerait avoir des précisions sur cette partie de l'analyse d'Infomaniak. Elle demande si les données des utilisateurs pourraient être mises à disposition en cas de crime observé par la justice américaine.

M. Greve remarque que la commissaire fait référence au Cloud Act, lequel permet à l'Etat américain de négocier avec d'autres gouvernements des échanges d'informations stockées sur les serveurs des entreprises américaines. A ce sujet, Microsoft a mis en place un système de double keyes, lequel permet d'éviter que les données ne soient récupérées. Toutefois, ce type de coffre-fort n'est pas destiné à protéger l'ensemble des données d'un ordinateur. Il permet aux utilisateurs de sélectionner certains dossiers confidentiels. Dans tous les cas, le modèle souscrit par la DSIC ne contient pas la Costumer Lockbox. A cela s'ajoute le fait que l'étude juridique menée par la DSIC ne contient pas le programme Prism. Ce programme américain de surveillance électronique par la collecte des données n'est pas cité comme un facteur de problèmes. Or, Microsoft est le premier prestataire américain à collaborer avec les services de renseignement. Il s'agit d'un fait avéré. Certes, sa situation de monopole fait qu'il est difficile pour une grosse organisation d'éviter d'avoir recours à ses services. Les choix sont complexes.

La commissaire lit: «Microsoft Teams ne remplace pas Webex. Webex sera vraisemblablement encore utilisé car sa couverture fonctionnelle est différente.» Elle aimerait avoir des explications à ce sujet.

M. Greve relève que le logiciel Teams ne peut pas être installé sur des téléphones fixes. Peut-être qu'une mise à jour pourra changer la donne, mais, en l'état, il n'existe pas de solution tout intégrée. Cela dit, on peut comprendre la volonté de la DSIC de ne vouloir traiter qu'avec un éditeur. Il est plus avantageux

d'avoir une solution globale. En outre, la DSIC a raison d'externaliser la gestion de son infrastructure fusible. Ne pas gérer ses serveurs physiques est une bonne idée pour une organisation qui n'a pas l'habitude de le faire. Enfin, on peut relever que Microsoft Excel est le meilleur tableur disponible actuellement. Il n'y a donc pas de raison de ne pas l'utiliser. Cette utilisation pourrait même se faire avec des solutions de stockage alternatives, comme Dropbox.

M. Siegenthaler relève que les logiciels doivent communiquer entre eux. Or, l'entreprise Microsoft n'a pas la main sur les anciens logiciels. En cas de problème de sécurité, elle doit demander à Google de déployer une mise à jour. Le temps que prend ce processus peut engendrer des problèmes de cryptage. Aujourd'hui, Microsoft a ce souci de réactivité. Cela explique en partie sa stratégie de complexifier la migration vers des concurrents. Face à cette situation, Infomaniak a décidé de créer son propre écosystème en utilisant un maximum de logiciels open source. L'enjeu de la démarche est de permettre aux clients de pouvoir migrer entièrement dans le cloud. Infomaniak souhaite que son écosystème puisse être utilisé à terme en open source.

La commissaire demande si le recours à Microsoft Office 365 est un moindre mal au vu des échéanciers à tenir. Cette solution pourrait être accompagnée de garde-fous en demandant à la DSIC de miser par la suite sur le local.

M. Siegenthaler répond qu'il serait gêné que la Ville se fasse crypter ses données en cas de changement de décision. La situation actuelle est regrettable car le processus aurait pu être fait différemment. Une fois que la Ville sera installée dans le cloud de Microsoft, il y aura moins de motivation pour migrer vers d'autres solutions. Une telle démarche prendra du temps et de l'énergie aux équipes de la DSIC. Il faut savoir que Microsoft fait son possible pour compliquer la migration vers des concurrents. En tant que citoyen, on peut regretter le choix de la Ville.

M. Greve précise que toutes les solutions ne sont pas arrêtées. Quand on utilise des solutions intégrées, il est possible de choisir des programmes qui font partie d'autres entreprises. Tout dépend de la stratégie que souhaite déployer la Ville à long terme. A ce stade du projet, Infomaniak n'aura pas le temps de modifier son logiciel pour répondre aux besoins de la DSIC.

Un commissaire demande si le projet peut faire une place à Infomaniak étant donné que la Ville doit, à compétences égales, privilégier les entreprises locales.

M. Greve répond que Microsoft n'est pas bonne dans tous les domaines. Teams est la pire des messageries instantanées. La Ville pourrait s'intéresser à des offres locales.

Un commissaire demande si une entreprise locale a été lésée aujourd'hui.

M. Greve considère que ce sont les citoyens de la Ville qui ont été lésés. Il y a plein de collaborations à explorer.

M. Siegenthaler estime que la Ville devrait au moins collaborer avec Infomaniak. On peut imaginer que la migration commence avec un nombre restreint de collaborateurs. L'informatique de la Ville doit pouvoir commencer à déployer des solutions avec une entreprise locale qui a des valeurs et qui est compétitive au niveau des prix. Il est regrettable que la Ville n'ait pas pensé à lancer un appel d'offres. Aujourd'hui, Infomaniak appartient uniquement à ses employés. D'ici à trois ans, les clients vont pouvoir prendre des actions et participer aux assemblées. L'idée est de préserver Infomaniak d'une vente. Cette entreprise doit pouvoir défendre ses valeurs.

La présidente aimerait connaître les principaux concurrents d'Infomaniak.

M. Siegenthaler répond qu'il s'agit des GAFAM. Il y a une quinzaine d'années, la Suisse romande comptait une dizaine d'hébergeurs. Les entreprises DFI, Net4all et VTX ont été rachetées par des entreprises françaises. Reste Swisscenter qui regroupe 3000 hébergements. En Suisse alémanique, on compte une vingtaine d'hébergeurs. Infomaniak est la plus grosse entreprise de Suisse spécialisée dans l'hébergement de sites web.

Un commissaire demande s'il existe d'autres sociétés suisses qui pourraient répondre à un appel d'offres de la DSIC.

M. Siegenthaler répond qu'il n'existe pas de sociétés qui puissent répondre à l'ensemble des éléments figurant dans la proposition PR-1502.

M. Greve ajoute qu'Infomaniak a l'habitude de collaborer avec d'autres entreprises. Il est possible de faire appel à des consortiums. C'est ce qui se produit lorsqu'une entité publique lance un appel d'offres. Seul, il est difficile d'avoir la même couverture fonctionnelle que Microsoft.

Le commissaire demande l'avis des auditionnés sur l'audition de DFI.

M. Greve estime qu'il faudrait demander l'avis de l'ensemble des entreprises concernées.

M. Siegenthaler ajoute que l'entreprise DFI s'est spécialisée dans les audits de sécurité.

Un commissaire demande si les auditionnés contestent des réponses qui figurent dans le tableau de la proposition PR-1502.

M. Siegenthaler répond qu'Infomaniak proposera un système de messagerie dès septembre 2022.

M. Greve ajoute qu'Infomaniak met en place des outils intégrés. Il est tout à fait possible d'utiliser kDrive avec Microsoft 365.

M. Siegenthaler relève que seuls deux collaborateurs d'Infomaniak ont besoin d'une licence Microsoft. Le reste du personnel a pu se passer de Microsoft.

La commissaire lit dans le rapport qu'Infomaniak ne propose que la gestion d'une newsletter comme outils collaboratifs et espace de travail. Elle demande si cette affirmation est correcte.

M. Greve répond que les outils collaboratifs vont plutôt être intégrés dans le chat. Il s'agit là d'une erreur de catégorie.

La commissaire lit dans le rapport qu'Infomaniak ne correspond pas aux critères demandés pour une base de données applicative pour les outils intégrés. Elle demande si cette affirmation est correcte.

M. Greve note qu'il a refait le tableau à l'annexe 8. Sur l'annuaire, Infomaniak devrait faire un développement. Même chose avec SAP. Sur la partie base applicative, il est possible d'utiliser le libre office Base.

Discussion et vote

Un commissaire propose l'audition de DFI. Il aimerait avoir l'avis de cette entreprise sur la manière dont la Ville a jugé opportun de partir avec Microsoft. Cette audition permettrait d'avoir un point de comparaison avec ce qui a été dit ce soir. Une nouvelle audition de la DSIC pourrait être proposée dans un deuxième temps.

Une commissaire rappelle qu'elle n'était pas enthousiaste à l'idée d'auditionner Infomaniak qui est un prestataire parmi d'autres. Il est vrai que des avis citoyens ont été exprimés ce soir. Toutefois, il faut garder à l'esprit que la DSIC a mis en place toute une méthodologie pour effectuer son travail. La proposition de réentendre la DSIC a plus de sens que d'écouter l'ensemble des entreprises intéressées par un appel d'offres. Pour rappel, la commission ne doit pas s'immiscer dans l'opérationnel.

Une commissaire rejoint la proposition d'auditionner la DSIC et propose d'entendre également M. Kanaan.

Un commissaire estime qu'il était important d'entendre des spécialistes, même s'ils étaient parties prenantes. Le fait qu'ils aient fait la promotion de leurs produits ne peut pas leur être reproché. Toutefois, il y a plusieurs points qui ne sont pas satisfaisants. D'une part, les auditionnés ont admis qu'il n'était pas possible d'intégrer les 4000 collaborateurs de la Ville dans un délai raisonnable. D'autre part, leur offre ne coche pas toutes les cases du tableau de la DSIC.

Il n'empêche que la commission peut intégrer un amendement à la proposition PR-1502 pour demander à la Ville de mettre en place un plan de migration pour 2027-2028. Si l'on veut connaître le moyen et long terme, il est effectivement judicieux d'entendre à nouveau MM. Kanaan et Royston.

Un commissaire comprend le souhait de plusieurs commissaires de ne pas ouvrir la boîte de Pandore, c'est pourquoi il retire sa proposition d'auditionner DFI. Néanmoins, il a l'impression que la DSIC avait déjà choisi de travailler avec Microsoft et que le tableau réalisé ne servait qu'à justifier sa position. Pour cette raison, il souhaiterait quand même entendre un consultant externe spécialisé en solutions informatiques.

La présidente propose de voter l'audition de MM. Kanaan et Royston le plus vite possible; mise au vote, l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 31 mars 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

La présidente rappelle en préambule que cette audition a été organisée pour faire suite à l'audition menée par la commission avec l'entreprise Infomaniak. M. Kanaan se dit surpris que la commission ait auditionné cette entreprise, puisqu'il est rare qu'une commission auditionne une entreprise privée avec laquelle la Ville a des contrats commerciaux. Le conseiller administratif et le chef de service répondront volontiers aux questions de la commission, tout en rappelant à nouveau qu'il n'existe pas à ce jour d'alternative locale pour une suite collaborative permettant d'intégrer les outils dont la Ville a besoin. M. Kanaan rappelle également qu'il y a un malentendu sur la notion de Cloud souverain et que cette dernière concerne notamment le lieu de stockage des données, idéalement en Suisse, et quelle que soit l'identité de l'entité stockant ces données. Disposer d'un Cloud souverain ne permet nullement de disposer d'une suite bureautique intégrée. M. Royston fait partie de la Conférence suisse en matière d'informatique publique et constate régulièrement cette pression grandissante pour disposer de solutions de stockage alternatives. Enfin, concernant la question des logiciels libres, M. Kanaan rappelle que la Ville essaye toujours de développer cette piste même s'il ne s'agit pas du sujet aujourd'hui.

M. Royston rappelle que la proposition PR-1502 concerne deux aspects distincts: le renouvellement de la suite bureautique se trouvant sur les postes informatiques de l'administration et le choix d'une suite collaborative permettant d'harmoniser l'expérience entre la messagerie, le partage de fichiers et la

visioconférence. Infomaniak est considéré comme un fournisseur commercial par la Ville, ce qui n'implique pas nécessairement une réciprocité dans l'échange d'information entre les deux. Infomaniak fournit aujourd'hui essentiellement un service de streaming pour les débats filmés du Conseil municipal, de la gestion de domaine internet et de petits sites web dédiés à l'événementiel. En septembre 2020, M. Royston a pris contact avec la société pour discuter de son offre bureautique et son offre collaborative, discussion ayant permis de relayer les informations sur ce que pouvait et ne pouvait pas faire l'entreprise en matière de suite bureautique et collaborative. Les données récoltées ont été intégrées dans l'analyse préliminaire effectuée par la DSIC pour évaluer les différents prestataires de service. Cependant, au 1^{er} mars 2022, Infomaniak a publié sa feuille de route pour l'année, document expliquant que l'entreprise proposait désormais une nouvelle suite unifiée qui n'était pas proposée en 2020 lors de la première discussion entre la Ville et Infomaniak. La DSIC a repris contact suite à cette information et a pu obtenir un rapport assez détaillé sur la nouvelle offre d'Infomaniak, ce qui a permis de mettre à jour l'analyse préliminaire. Le tableau présenté à la commission le 17 mars comprenait déjà ces informations mises à jour. Selon cette analyse préliminaire, même si Infomaniak a fait évoluer son offre entre 2020 et 2022, elle ne remplit toujours pas toutes les conditions de la Ville à l'heure actuelle, puisque même si l'entreprise propose trois produits pour la messagerie, la visioconférence et le partage de fichiers, il ne s'agit pas d'une suite collaborative mais d'une suite intégrée comprenant ces trois produits distincts. D'autre part, Infomaniak ne propose pas d'outil de messagerie instantanée à ce jour, ni d'intégration avec l'annuaire Windows (Active Directory). Au niveau de la compatibilité des documents, Infomaniak permet de les ouvrir en ligne avec une suite en open source (Only Office), ce qui ne permet pas une expérience utilisateur cohérente entre le web et le poste de travail. Bien implantée dans le marché PME, la société Infomaniak n'a pas de clients de la taille de la Ville de Genève pour sa suite collaborative.

Infomaniak est une société suisse, hébergée en Suisse et soumise à la juridiction suisse, un avantage indéniable. L'entreprise propose des solutions open source et a une démarche écologiquement responsable. Au niveau des coûts, il est de nouveau important de différencier la suite bureautique de la suite collaborative. Microsoft propose les licences Office 365 E3 à 578 000 francs par an auxquels s'ajoutent 30 000 francs pour les outils tiers. La solution Infomaniak, pour sa part, nécessite de remplacer la suite MS Office sur tous les postes, mais avec un mode de licence perpétuelle, pour un coût de 1 062 000 francs la première année, avant de payer une maintenance annuelle donnant droit aux patches de sécurité pour 308 000 francs par an. Au niveau de la suite collaborative, Microsoft demandera 50 000 francs supplémentaires pour les personnes ne disposant pas d'un PC et 325 000 francs pour les options supplémentaires de sécurité. Infomaniak propose une solution à 300 000 francs par an. La première année,

l'option Microsoft coûterait donc 983 000 francs contre 1 700 000 francs avec le scénario mixte Microsoft/Infomaniak. Au bout de dix ans, l'option Microsoft coûterait environ 9 380 000 francs contre 7 244 000 francs pour le scénario mixte, et ce sans prendre en compte les frais nécessaires pour régulièrement mettre à jour la suite Office sur les postes.

Pour rappel, l'objet de la proposition est le crédit nécessaire pour mettre à jour la suite bureautique et implémenter la nouvelle suite collaborative. Il s'agit principalement ici de frais de projet, puisque les coûts de souscription sont couverts par du budget de fonctionnement. La Ville disposera de deux millions de francs pour réaliser ce projet, en achetant la prestation d'un intégrateur allant réaliser l'implémentation de ces deux éléments. Le choix de l'intégrateur sera évidemment soumis à un appel d'offres public. Après avoir pris la décision de rester sur la suite Microsoft Office pour les postes de la Ville, la Ville ne doit donc que renouveler des licences qu'elle possède déjà, ce qui nécessite de lancer un appel d'offres pour sélectionner un revendeur, et non pas pour le choix de la technologie. Pour ce qui est de la nouvelle suite collaborative, il s'agit d'un nouveau marché. La DSIC recommande l'adoption d'Office 365 en se basant sur un certain nombre de critères. Cette recommandation a été portée devant la délégation du Conseil administratif pour le numérique. La délégation du Conseil administratif a souhaité, par transparence et au vu de la sensibilité du sujet, porter à la connaissance du Conseil municipal l'orientation de la Ville sur Office 365. Pour rappel, la nécessité de procéder à un appel d'offres public sur le choix de la nouvelle suite collaborative sera décidée conjointement par la DSIC et la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) en conformité avec les règles régissant les marchés publics. Cependant, si un appel d'offres venait à être lancé, il est clair que les critères retenus par la DSIC seront formulés, ce qui exclura *de facto* des entreprises ne pouvant pas y répondre.

La présidente remercie les auditionnés pour leur présentation et ouvre la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

Une commissaire précise qu'elle utilise la suite Office 365 dans le cadre de son activité professionnelle et Infomaniak dans sa vie privée, et trouve qu'il était très simple de se défaire de Webex puisque Teams fonctionnait tout aussi bien. Or, lors de l'audition d'Infomaniak, il a été dit qu'il était nécessaire de garder Webex, notamment pour la question du téléphone via Cisco.

M. Royston répond que la Ville paye actuellement 185 000 francs par année pour les licences Webex, qui comportent à la fois la visioconférence et les licences de la centrale téléphonique qui gère les postes fixes. Si la Ville renonçait à Webex et souhaitait garder de la téléphonie fixe sur Cisco, il faudrait adapter le contrat avec Webex, ce qui ferait baisser le prix de moitié.

Une commissaire revient sur la possibilité de procéder à un appel d'offres évalué conjointement par la DSIC et la CMAI et souhaite savoir ce qui pourrait influencer la décision.

M. Royston rappelle qu'il ne s'agit pas de son domaine de compétence, mais répond que la décision dépendra notamment de savoir si plusieurs sociétés peuvent offrir le produit demandé (single source ou non), s'il s'agit d'un renouvellement ou d'un nouveau marché et si le montant dépasse le seuil financier, qui est fixé à 150 000 francs sur quatre ans.

M. Kanaan précise que lorsqu'un crédit de rénovation ou de construction est demandé, la commission des travaux et des constructions ne discute pas à l'avance des entreprises allant effectuer ces travaux. Or, dans le cas précis de la proposition, et au vu de la sensibilité sur le choix d'une solution locale, le Conseil administratif a souhaité communiquer la recommandation effectuée par la DSIC au Conseil municipal, alors que cela aurait simplement pu être indiqué verbalement en commission.

M. Kanaan rappelle également que la CMAI est extrêmement stricte sur les marchés publics, et de nombreux domaines qui ne faisaient pas l'objet de marchés publics il y a une vingtaine d'années le sont aujourd'hui, par exemple les marchés d'assurance, les magazines périodiques dans les bibliothèques, les véhicules ou encore dans l'octroi de concessions de droit public pour des locaux à vocation culturelle et dotés de subventions. Au vu de l'évidence du choix de Microsoft, la question de la pertinence de l'appel d'offres se pose clairement en termes de coûts.

Un commissaire souhaite savoir s'il sera un jour possible de quitter Microsoft si d'autres solutions venaient à être développées, et dans quels délais.

M. Kanaan répond qu'il est peu probable que de tels produits soient disponibles dans une période proche, même si l'on ne peut que le souhaiter.

M. Royston rappelle que la durée de l'engagement contractuel avec Microsoft est de trois ans, au terme de laquelle il est possible de sortir. Sortir signifie cependant effectuer une migration, avec les coûts projet y étant associés. La sortie de l'environnement Microsoft doit donc en valoir la peine, que ce soit pour une réduction drastique des coûts ou pour le déplacement vers une alternative locale. Cependant, il est difficile d'imaginer actuellement une entreprise suisse concurrencer les géants de la technologie au vu des moyens engagés, notamment sur le développement de suites bureautiques.

M. Kanaan précise que l'Union européenne vient d'adopter deux directives sur le comportement des géants du numérique sur les marchés qui commencent à créer une situation qui permettra peut-être d'échapper à la juridiction américaine au niveau du numérique.

Un commissaire souhaite savoir si, au vu de la difficulté de trouver une alternative locale, les entreprises locales peuvent disposer d'un espace restreint à moyen terme dans l'informatique suisse.

M. Royston répond que le marché traditionnel d'Infomaniak est l'hébergement des sites internet d'entreprises ainsi que les solutions de messagerie et de visioconférence pour les PME, des domaines où l'entreprise est très performante. Cependant, il est peu probable que l'entreprise puisse aujourd'hui prétendre remplacer les GAFAM dans les services qu'ils proposent, ne serait-ce que pour le niveau d'investissement nécessaire pour arriver à un tel niveau. On voit malgré tout une vraie progression de l'entreprise dans son offre, dans un contexte où les entreprises locales ont la volonté de se développer vers les exigences d'administrations comme la Ville de Genève.

Un commissaire aimerait que les auditionnés rappellent le degré d'urgence de la proposition et l'impact de la rapidité de la décision du Conseil municipal sur la suite du projet, par exemple en termes de sécurité. Le commissaire souhaite également savoir s'il serait envisageable d'effectuer un projet pilote sur un périmètre réduit avec une suite développée par Infomaniak ou une autre entreprise locale.

M. Royston répond que la Ville doit avoir renouvelé MS Office 2013 d'ici à avril 2023, date à laquelle Microsoft ne publiera plus les updates sécurité. A partir de là, il faudra environ six mois pour que la Ville puisse effectuer les travaux nécessaires au renouvellement de la suite bureautique. La DSIC avait donc envisagé un vote du Conseil municipal d'ici à juin, avec un octroi des fonds pour le mois d'octobre et la fin du travail pour avril 2023. Dans l'éventualité d'un retard, la Ville pourrait encore cependant potentiellement racheter six mois de licence, puisqu'elle est encore sous contrat avec Microsoft. Cette urgence ne concerne que le renouvellement de la suite bureautique, et le choix de la nouvelle suite collaborative n'est pas impacté par les mêmes facteurs.

Concernant la deuxième question, M. Royston répond que pour mener un tel projet, il faudrait disposer d'un groupe autonome collaborant peu avec le reste de l'administration. Aujourd'hui, peu de groupes correspondent à ces critères, si ce n'est le Conseil municipal ou encore le nouveau groupement intercommunal SIS.

M. Kanaan précise que l'on pourrait envisager un test fictif à petite échelle, quand bien même cela représenterait des coûts supplémentaires au niveau du temps.

Un commissaire rappelle que le seuil nécessaire pour procéder à un appel d'offres public pour les services est de 150 000 francs et souhaite savoir quelle procédure a été ouverte selon l'article 12 de la loi sur les marchés publics.

M. Kanaan répond qu'aucune procédure n'a été ouverte pour cette proposition puisque le crédit n'a pas encore été octroyé. Une fois que le crédit aura été

octroyé, et si le projet rentre dans les critères juridiques de la CMAI, le lancement de l'appel d'offres pourra être envisagé.

M. Royston précise que deux appels d'offres seront publiés, un pour le choix de l'intégrateur, et un pour le revendeur de licence Microsoft. Si la rédaction du premier appel d'offres a démarré, le deuxième commencera à la suite du vote du crédit de la proposition.

Le commissaire se questionne sur le respect de la loi sur les marchés publics, puisque le choix de la suite a déjà été fait et que la possibilité de choisir un autre prestataire est bloquée.

M. Kanaan répond que dans l'absolu, le Conseil administratif n'aurait même pas dû aborder le produit sélectionné dans sa demande de crédit. Or, ce dernier ayant conscience de la sensibilité par rapport au choix du prestataire, il a fait le choix de communiquer la liste des prestataires étant en mesure de remplir les critères définis par la DSIC. A l'heure actuelle, seul Microsoft est en mesure d'y répondre.

M. Kanaan précise qu'il ne s'agit pas d'une décision prise au préalable, mais qu'un crédit d'investissement est toujours basé sur une analyse des besoins. La Ville estime aujourd'hui qu'une suite collaborative est objectivement meilleure en termes d'efficacité et de sécurité, segment pour lequel Microsoft est le meilleur prestataire.

M. Royston rappelle qu'il faut distinguer trois marchés, le choix de l'intégrateur, la sélection du revendeur Microsoft et le choix de la suite collaborative. Pour ce dernier marché, rien n'a encore été décidé et voter cette proposition revient uniquement à voter le crédit permettant de couvrir les frais d'implémentation du premier marché, à savoir le choix de l'intégrateur. Il ne s'agit en aucun cas d'une carte blanche donnée à la DSIC pour acheter des produits Microsoft sans appel d'offres.

Un commissaire trouve que la solution retenue est une solution de commodité et regrette que la Ville ne cherche pas d'autres solutions permettant de sortir de la dépendance aux GAFAM.

M. Kanaan partage la volonté du commissaire mais rappelle que Microsoft est réellement la seule entreprise capable de proposer les outils adaptés aux besoins de la Ville à ce jour.

M. Royston précise que la Ville sera bien mieux protégée dans le cas d'une attaque, puisque Microsoft est clairement l'entreprise investissant le plus dans la sécurité des données parmi les solutions évaluées. Jusqu'à preuve du contraire, les clients Office 365 ne se sont jamais fait dérober leurs données.

M. Royston rappelle également qu’une étude juridique a été commandée et que le préposé cantonal à la protection des données a validé ce projet avec des recommandations dont la DSIC tiendra compte.

Un commissaire partage les considérations émises par un commissaire et rappelle que les deux millions allant peut-être être votés aujourd’hui représentent un moment charnière pour la Ville. Le commissaire souhaite savoir combien sera engagé dans le cas d’un engagement avec Microsoft. M. Royston répond qu’il y a deux éléments, soit le crédit d’investissement pour faire l’implémentation et les coûts récurrents liés aux licences, avec un total aux alentours de 5 millions de francs pour le scénario Microsoft et de 4 millions de francs pour le scénario mixte Microsoft/Infomaniak sur cinq ans. Le commissaire insiste sur le fait que le choix effectué ce soir de partir avec Microsoft ou d’aller sur une solution locale et plus indépendante est clé, puisque la décision prise ne permettra plus de faire marche arrière.

M. Kanaan rappelle qu’il est toujours possible de changer de solution d’ici à trois ans, à la fin de l’engagement contractuel, si une solution locale adaptée venait à être développée et que nous n’en sommes donc pas du tout prisonniers.

Un commissaire comprend les difficultés liées à l’implémentation du projet et souhaite savoir dans quelle mesure il serait possible pour la DSIC de plus travailler avec des partenaires locaux à l’avenir.

M. Kanaan répond que la Ville de Genève n’est pas une holding avec des filiales autonomes faisant des métiers différents et que la comptabilité fournisseurs vient par exemple d’être dématérialisée assurant une vision plus fiable des comptes de la Ville. Si les métiers diffèrent en Ville, les outils de base sont les mêmes pour toute l’administration. Tester d’autres solutions compliquerait grandement l’effort collaboratif au sein de la Ville.

M. Royston précise que lors de son arrivée en Ville, il a été surpris du grand nombre de solutions distinctes utilisées et de la charge de maintenance très importante y étant associée. Le chef de service souhaite aujourd’hui plutôt promouvoir une stratégie de standardisation pour réduire la complexité, les coûts de maintenance et les risques de pannes liés à la complexité de l’architecture technique.

Un commissaire se demande comment l’on pourrait imaginer la manière dont la Ville pourrait réduire sa dépendance vis-à-vis de géants de la technologie comme Microsoft.

M. Royston répond que pour des produits spécifiques métiers, on trouve aujourd’hui beaucoup d’opportunités de travailler avec des sociétés locales et des applications de niche, puisqu’il ne s’agit pas de segments sur lesquels les GAFAM se positionnent. D’autre part, la Ville pourrait, à travers sa politique de

transition numérique, continuer à favoriser les échanges avec l'écosystème local. Cependant, l'émergence d'un acteur suisse ou européen dans le développement de suites bureautique ou collaborative est encore loin.

M. Kanaan précise que par exemple, le navigateur standard proposé sur les serveurs de la Ville est Firefox et non pas Google, et qu'il est tout à fait envisageable de modifier le moteur de recherche proposé par défaut, par exemple avec Ecosia.

Une commissaire souhaite savoir s'il faut bien comprendre que la Ville fait en sorte que toute l'administration soit sur le même type de logiciels, à l'exception des logiciels métiers spécifiques. Les auditionnés confirment que leurs propos allaient dans ce sens.

Un commissaire souhaite savoir si, sur le plan prévisionnel, la Ville a prévu d'aller activement dans une recherche d'autres solutions ou si elle souhaite continuer à attendre l'arrivée d'une solution adéquate.

M. Royston répond que la DSIC est influencée par la politique publique du numérique du Conseil administratif et que la volonté politique actuelle est de favoriser des solutions innovantes, locales, responsables et inclusives. D'ici à trois ans, le service sera donc obligé d'évaluer ce qui existe à ce moment sur le marché, en espérant que des alternatives locales existent d'ici là.

Un commissaire souhaite savoir quels systèmes sont utilisés par les administrations publiques suisses.

M. Royston répond que cela peut varier, mais que si le Canton ne souhaite pas aller vers la solution Office 365, d'autres administrations comme les cantons du Jura, de Fribourg, de Zoug, de Bâle-Campagne et les villes de Zurich, Saint-Gall et Schaffhouse ont déjà adopté partiellement ou intégralement cette solution.

La présidente remercie les auditionnés pour leur venue auprès de la commission et leur donne congé.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe est prêt à passer au vote ce soir.

La présidente propose de passer aux prises de position sur la proposition.

Un commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe salue les auditions ayant eu lieu pour comprendre le souci spécifique rencontré dans cette proposition et ayant permis de montrer ce qu'il était possible de faire ou non. Les Vert-e-s ont également entendu la volonté de la Ville de disposer d'une solution efficace en termes

d’usage pour les collaborateurs et collaboratrices ainsi que la volonté d’aller vers des prestataires locaux lorsque cela est possible. Le groupe des Vert-e-s soutiendra cette proposition.

Un commissaire du Parti socialiste se rallie aux propos précédemment tenus et précise que l’audition d’un prestataire était une perspective intéressante pour la commission. Il serait peut-être intéressant de proposer une motion reprenant ce qui a été appris lors du traitement de cette proposition pour donner un coup de main supplémentaire à la politique du Conseil administratif afin d’aller vers plus de solutions locales. Le Parti socialiste salue par ailleurs la décision du Conseil administratif de choisir la transparence avec le Conseil municipal en partageant le nom du prestataire le plus adapté, un choix qui ne l’empêchera par ailleurs en rien de continuer le travail politique pour aller vers un numérique plus responsable, plus écologique et plus ouvert. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste soutiendra sans hésitation cette proposition.

Un commissaire du groupe Le Centre annonce qu’il estime qu’avec le choix de Microsoft, la sécurité et l’indépendance des données de la Ville ne pourront pas être garanties. D’autre part, la Ville de Genève se doit de montrer l’exemple en termes de solutions locales. Enfin, le parti regrette que l’administration n’ait pas fait plus pour trouver d’autres solutions. Le commissaire entend ce qui a été dit ce soir, tout en estimant que déposer des motions ne suffira pas pour influencer la politique du Conseil administratif. Pour toutes ces raisons, Le Centre refusera cette proposition.

Une commissaire d’Ensemble à gauche annonce saluer les différents intervenants étant venus en commission débattre de ce sujet, beaucoup d’informations ayant été communiquées à la commission. Les enjeux sont multiples et il s’agit aujourd’hui de pouvoir prioriser ces enjeux afin de rapidement trouver une solution pour maintenir la suite bureautique de la Ville. Ensemble à gauche votera en faveur de cette proposition, tout en invitant les membres de la commission à formuler un projet commun pour inviter le Conseil administratif à construire différemment le numérique en Ville.

Un commissaire du Parti libéral-radical souscrit aux propos du groupe Le Centre et regrette que l’indépendance de la Ville ne puisse pas être améliorée en trouvant des solutions avec des acteurs locaux. Le Parti libéral-radical regrette également que les propositions soient souvent présentées dans l’urgence, avec des décisions prises dans l’avance. La Ville doit chercher à sortir des sentiers battus et à renforcer sa collaboration avec des entreprises locales, sans faire le choix de la facilité. Néanmoins, au vu des apports en termes de sécurité et d’outil que propose Microsoft, le Parti libéral-radical soutiendra cette proposition. Il souscrit également à la volonté de certains membres de déposer un objet commun pour inviter le Conseil administratif à aller plus loin.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que l'administration municipale doit continuer à fonctionner avec des outils performants et que cette dernière ne peut pas lutter seule contre le monopole de Microsoft. Puisque la Ville a opté pour ce système, et pour ne pas bloquer sa dynamique, le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette proposition tout en veillant à ce que le Conseil administratif continue de chercher activement des alternatives locales.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint les propos tenus par Le Centre et le Parti libéral-radical et remercie les auditionnés pour les informations apportées à la commission. Il est aujourd'hui possible de chercher à mieux faire pour garantir l'indépendance et la sécurité des données, avec un message plus volontaire de la part du Conseil administratif pour établir des partenariats locaux. L'Union démocratique du centre refusera cette proposition pour envoyer un message fort au Conseil administratif.

Un commissaire du groupe Le Centre intervient pour préciser la prise de parole du groupe Le Centre. Il s'agit d'un moment stratégique dans le choix du type de système informatique. Si les deux millions sont votés ce soir, le Conseil municipal n'aura plus son mot à dire. Déposer une motion, comme cela a été fait par le passé, ne permettra pas de susciter une volonté de changer les choses dans l'administration. En réalité, les services de la Ville connaissent déjà la volonté du Conseil municipal et aller chez Microsoft représente une solution de facilité. Le commissaire rappelle que le Conseil municipal fait de la politique et des choix stratégiques, et il lui revient d'influencer le choix d'un outil permettant l'indépendance et la sécurité de la Ville. Le commissaire invite donc la commission à réfléchir et à rester consciente du tournant auquel elle fait face.

Par 12 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 3 PLR, 1 EàG) contre 3 non (2 LC, 1 UDC), la commission accepte la proposition PR-1502.

Un commissaire du groupe Le Centre annonce un rapport de minorité.

17 juin 2022

B. Rapport de minorité de M. Alain Miserez.

Introduction

Tout d’abord, il est souligné ici que les commissaires ayant voté non comprennent l’urgence et la nécessité pour l’administration de:

- disposer d’un système adéquat et moderne pour son travail;
- bénéficier des meilleures conditions de travail au niveau informatique;
- ne pas être bloquée inutilement par des considérations politiques.

En outre, les commissaires ayant voté non prennent bonne note que la Ville emploie 4206 personnes, dispose de 270 sites, de 4000 boîtes mails, de 10 millions de fichiers stockés sur les serveurs, a organisé 31 000 visioconférences depuis 2021 et a bloqué 1,35 million de spams et 460 virus l’année dernière.

Cependant, la manière de faire et la rapidité avec laquelle nous sommes obligés de décider devient une chose de plus en plus courante. Cette manière de faire n’est plus acceptable pour un travail concret et efficace de notre conseil.

En effet, le conseiller administratif avait retenu trois options:

- l’adoption d’une solution locale, comme la suite bureautique d’Infomaniak;
- l’utilisation d’outils Open Source comme Only Office;
- l’adoption d’une solution standard du marché comme Office 365.

Développement

Recommander simplement une solution standard américaine comme Office 365 semble plutôt découler de la simple convenance personnelle que de la vraie prise de décision, en analysant certains critères objectifs.

1. Premièrement, le fait d’acheter un programme étasunien n’est pas en phase avec la vision du monde actuelle. En effet, des solutions suisses pourraient exister, des solutions mixtes entre des options d’open sources et des options locales pourraient voir le jour.
2. Deuxièmement, les commissaires regrettent qu’aucune autre solution n’ait été proposée d’une manière claire. En outre, il semblerait que peu d’acteurs économiques locaux aient été consultés d’une manière sérieuse.

En effet, il semble que le conseiller administratif en charge de ce dossier aurait pu faire plus d'efforts pour démarcher des entreprises locales. Notre sécurité informatique devrait être sa priorité en tant qu'élu, et laisse nos données complètement à la merci d'un système informatique américain ne paraît pas être la meilleure des solutions.

3. Troisièmement, la position typique du magistrat en charge, qui semble mettre les commissaires dans un cul-de-sac décisionnel à chaque fois, n'est plus acceptable.

Conclusion

En conclusion, les commissaires ayant voté non soulignent à nouveau que l'objectif principal est le bon fonctionnement de l'administration communale. Ce bon fonctionnement ne doit pas se faire par convenance personnelle, de vraies solutions doivent être proposées à notre délibératif, avec un laps de temps suffisant pour traiter ces solutions éventuelles.

Comme un commissaire socialiste l'a souligné, il serait peut-être intéressant de proposer une motion reprenant ce qui a été appris lors du traitement de cette proposition pour donner un coup de main supplémentaire à la politique du Conseil administratif pour aller vers plus de solutions locales.

Néanmoins, et avec le choix de Microsoft, la sécurité et l'indépendance des données de la Ville ne pourront pas être garanties. Cela pourrait être amélioré en trouvant des solutions avec des acteurs locaux.

D'autre part, la Ville de Genève se doit de montrer l'exemple en termes de solutions locales et il est regrettable que l'administration n'ait pas fait plus pour trouver d'autres solutions.

Il est regrettable également que les propositions soient souvent présentées dans l'urgence, avec des décisions prises dans l'urgence. La Ville doit chercher à sortir des sentiers battus et à renforcer sa collaboration avec des entreprises locales, sans faire le choix de la facilité.

Il s'agit d'un moment stratégique dans le choix du type de système informatique. Si les deux millions sont votés, le Conseil municipal aura difficilement son mot à dire dans le futur.

En réalité, les services de la Ville connaissent déjà la volonté du Conseil municipal et aller chez Microsoft représente une solution de facilité. Le Conseil municipal fait de la politique et des choix stratégiques, et il lui revient d'influencer le choix d'un outil permettant l'indépendance et la sécurité de la Ville.

Un *cloud* souverain en Suisse doit être la solution à long terme. Ce projet prendra du temps, mais il est nécessaire que notre commune s’y lance de toutes ses forces. En outre, des solutions intermédiaires sont tout à fait possibles en attendant une solution qui se départirait totalement de l’emprise américaine.

Ayons la force de se rendre compte qu’un tournant d’importance se joue dans cette décision, et prenons le chemin du local et de l’indépendance numérique.